

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## PRIX KLESIA 2024

### S'engager pour l'intérêt général

Date limite de dépôt des dossiers le **29 février 2024**



Pour sa 16<sup>e</sup> édition, le Prix KLESIA « S'engager pour l'intérêt général » récompense et met en lumière les initiatives exemplaires sur le thème **Agir en faveur des seniors**, décliné en deux catégories :

- **Agir pour vos salariés de plus de 50 ans, pour les entreprises ;**
- **Favoriser le lien social de nos aînés, pour les structures de l'économie sociale et solidaire.**

#### POUR CANDIDATER, VOUS DEVEZ :

- pour les entreprises : être domiciliée et avoir une activité en France ;
- pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire : être une **association, fondation, fonds de dotation, groupement de coopération social et médico-social**, et ou une autre structure **agrée ESUS**.  
À noter : les mutuelles et coopératives ne sont pas éligibles ;
- présenter un projet répondant à la thématique et **adressant de façon majeure les seniors** ;
- présenter un **projet déployé en 2023** ou dont le déploiement auprès des bénéficiaire a débuté en 2023 (les projets n'ayant aucun bénéficiaire au 1er janvier 2024 ne sont pas éligibles) ;
- présenter un projet qui n'a pas déjà concouru au Prix et n'est pas déjà soutenu par KLESIA ;
- **consulter l'ensemble des conditions de participation dans le règlement de candidature du Prix** afin de vérifier que votre structure et votre projet sont bien éligibles.

Le règlement de candidature est disponible en consultation et téléchargement sur le site internet de KLESIA : [klesia.fr/prixklesia](https://klesia.fr/prixklesia)

# Présentation de la structure candidate

→ **Nom de la structure** .....

→ **Statut juridique** ..... → **Date de création** | | | | | | | | | |

RAPPEL : un agrément ESUS est obligatoire pour les structures concourant dans la catégorie Structure de l'ESS - autres que associations, fondations, fonds de dotation et groupements de coopération sociale et médico-sociale. Il sera demandé avant la désignation du lauréat.

→ **Dirigeant** .....

→ **Site internet** .....

→ **Adresse** .....

→ **Code postal** | | | | | | | **Ville** .....

→ **Nom et prénom du contact pour le projet** .....

→ **Fonction** .....

→ **Tél.** | | | | | | | | | |

→ **Email** .....

J'accepte de recevoir des informations KLESIA :  OUI  NON

→ **Missions et/ou secteur d'activité de la structure** .....

.....

.....

.....

.....

.....

## Catégorie dans lequel le projet concourt :

- Entreprise       Structure de l'économie sociale et solidaire

La taille des zones de saisie est volontairement limitée.

# Présentation du projet

Rappel : seuls les projets réalisés en 2023 (terminés ou qui se poursuivent en 2024) sont éligibles.

→ Nom du projet .....

→ Résumé court du projet .....

→ Profil et nombre des bénéficiaires ciblés et dénombrés

→ **Présentation détaillée du projet** : contexte, problématiques identifiées, attentes des publics concernés, objectifs visés, moyens mis en œuvre...

→ **Présentation de l'équipe impliquée sur le projet** : rôles, fonctions, ressources internes, externes, bénévoles...

→ **Caractère innovant ou différenciant du projet** : originalité, innovation, spécificité, prise de risque...

---

---

---

→ **Indicateurs clés du projet, résultats, impact** : éléments permettant de mesurer la réussite du projet, son impact, l'atteinte de l'objectif

---

---

---

→ **Partenaires du projet (internes et/ou externes)** : différencier partenaires financiers et partenaires ressources le cas échéant

---

---

---

→ **Calendrier** : étapes clés du projet et de son déploiement

---

---

---

→ **Budget dédié au projet** : montants exprimés en euros

---

---

---

→ **Votre structure a-t-elle déjà candidaté au Prix KLESIA ?**  Oui  Non  
Si oui, indiquez en quelle(s) année(s) et pour quel(s) projet(s) :

---

---

---

→ Pour les structures de l'économie sociale et solidaire : votre structure a-t-elle déjà obtenu une subvention de KLESIA ou un projet de partenariat est-il en cours ?  Oui  Non

Si oui, indiquez en quelle année, pour quel projet et pour quel montant :

---

---

→ Pour les entreprises, êtes-vous adhérentes de KLESIA ?  Oui  Non

Si oui :  En retraite  En assurance de personnes  Les deux

→ Liste des annexes (maximum 3 hors pièces obligatoires : descriptif détaillé du projet, photos, réalisations audiovisuelles...)

---

---

---

→ Autorisation d'utilisation des données dans le cas où le projet serait lauréat

J'autorise KLESIA :

- à faire connaître mon identité lors de la publication des résultats au Concours Prix KLESIA S'engager pour l'intérêt général 2024 ;
- à publier ou à diffuser sur quelque support que ce soit, à des fins non lucratives, mon dossier de participation.

J'accepte  Je refuse

→ Acceptation des conditions de participation :

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Prix KLESIA 2024 et reconnais que le dépôt de ma candidature vaut acceptation pleine et entière dudit règlement disponible sur [www.klesia.fr/prixklesia](http://www.klesia.fr/prixklesia)

Le dossier de candidature devra être parvenu au plus tard **le jeudi 29 février 2024 à 23h59**, par mail à l'adresse [prixklesia@klesia.fr](mailto:prixklesia@klesia.fr)

→ Pièces complémentaires obligatoires à joindre au dossier :

- Extrait KBIS ou avis SIREN ou avis de parution au Journal Officiel
- Liste des membres du Conseil d'Administration ou équivalent

**ATTENTION : les dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), les informations communiquées à l'occasion de la participation au Concours sont destinées à KLESIA Agirc-Arrco, Carcept et à MCDef-Groupe KLESIA en leur qualité de co-responsables du traitement et et pourront être transmises à GIE KLESIA, GIE KLESIA ADP ou IRC KLESIA Agirc-Arrco. Les données sont collectées, avec le consentement du Candidat, pour les besoins de la bonne réalisation du Concours Prix KLESIA Accompagnement Handicap. Aucune donnée ne sera transmise à un tiers autre que KLESIA Agirc-Arrco, Carcept et à MCDef-Groupe KLESIA. La durée de conservation des données se limitera au 31 décembre de l'année suivant celle du concours. Les Candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles. Pour exercer ce droit, la demande devra être adressée à KLESIA Service INFO CNIL - CS 30027, 93108 Montreuil cedex ou par courriel à l'adresse suivante : [info.cnil@klesia.fr](mailto:info.cnil@klesia.fr). Afin de confirmer l'identité du Candidat qui exercerait ce droit, KLESIA se réserve la possibilité de demander un justificatif d'identité (document qui justifie de la qualité de la personne et sa capacité à agir pour le nom de la personne morale). Ce justificatif sera conservé pendant une durée maximale d'un an. Les Candidats disposent à tout moment de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. KLESIA prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données conformément à la réglementation en vigueur.

KLESIA Agirc-Arrco et MCDef-Groupe KLESIA, dont le siège social est situé 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris, organise le Prix KLESIA S'engager pour l'intérêt général dont l'objet est de récompenser les initiatives les plus exemplaires relative à la thématique suivante : Agir en faveur des seniors.